



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite des convocations adressées les 22 et 29 août 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : : MMES FELICETTI- ASLOUDJ – MARET – GADBOIS – CHARDON – MM. DESCHAMPS – MORI – TROLIO – FAUCHER - LEFORT

Absents excusés : MME LACOINE pouvoir à P. LEFORT
MME CHARREAU
M. ROYNEL

Absents : MMES ROGER – EL JAMI – MM. LANTERNAT – BLAZQUEZ- VALDEVIT

Secrétaire de séance : M. Thierry MORI

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE
AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2025 modifiant la composition des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CL.E.C.T.),

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir désigner Madame Annick FELICETTI, pour siéger en qualité de membre titulaire au sein de la C.L.E.C.T.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire de Frignicourt
Annick FELICETTI

